

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 23 JUIN 2026

Présents : 24

Excusés : 8

Non excusé : 1

Ouverture de la séance à 19h30 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres de la Municipalité et du Conseil communal. Mme Laetitia Poinçot, municipale, est excusée.

Ordre du jour : Appel

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 21 avril 2026
3. Informations du Président
4. Rapport de la commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2025
5. Préavis municipal n° 04 / 2026 : Modification des statuts de l'Arpeje *
6. Préavis municipal n° 02 / 2026 : Comptes 2025
7. Préavis municipal n° 03 / 2026 : Amélioration de la déchetterie
8. Préavis municipal n° 05 / 2026 : Projet Cour verte
9. Informations, rapports d'activités de certaines commissions thématiques et délégations intercommunales
10. Informations municipales
11. Divers et propositions individuelles
12. Distribution des jetons de présence

* Madame Comte, directrice de l'Arpeje, devait être présente pour répondre aux questions liées au préavis 04/2026, c'est pour cela que ce préavis était placé en premier dans l'ordre du jour. Cependant, en raison d'un imprévu familial, Mme Comte ne peut être présente ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 21 avril 2026

Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

3. Informations du Président

S. Carrard : adresse ses remerciements pour la législature passée. Les débats ont été riches et animés, et toujours dans un esprit constructif dans l'intérêt de la commune.

4. Rapport de la Commission de gestion sur la gestion de l'exercice 2025

S. Carrard : Tout d'abord, il convient de souligner le travail conséquent accompli par la Municipalité et l'administration communale durant l'exercice 2025. La Commission de gestion relève d'ailleurs que la gestion des affaires courantes s'est déroulée de manière satisfaisante et que le nombre de recommandations formulées a sensiblement diminué par rapport aux années précédentes. Il s'agit là d'un signal positif qui témoigne des efforts réalisés durant cette législature. Toutefois, le rapport met également en évidence plusieurs points d'attention qui mériteront un suivi particulier lors de la prochaine législature. Parmi ceux-ci, la Commission de gestion insiste notamment sur la nécessité de renforcer la communication et la transparence concernant certains organismes intercommunaux, en particulier l'ARPEJE. Compte tenu de l'importance financière de cette association pour notre commune et de l'intérêt légitime que lui portent les citoyens, la Commission recommande que les délégués communaux fassent régulièrement rapport au Conseil communal et que ces informations ne soient pas limitées au seul rapport annuel. La Commission attire également l'attention sur plusieurs dossiers stratégiques qui nécessiteront un pilotage rigoureux ces prochaines années. Je pense notamment au projet d'approvisionnement en eau potable, à la future STEP régionale, à la place de la gare, au développement du port communal ou encore au dossier RF45. Sur plusieurs de ces objets, la Commission invite la Municipalité à poursuivre les démarches avec diligence et à maintenir une vision claire des priorités d'investissement. Enfin, il est intéressant de constater que la Commission n'a formulé aucune observation au sens d'une non-conformité réglementaire ou légale. Les remarques émises prennent essentiellement la forme de recommandations visant à améliorer encore le fonctionnement de notre commune et à accompagner la future Municipalité dans ses

missions. Je tiens à remercier sincèrement la Commission de gestion pour le travail approfondi qu'elle a réalisé, ainsi que la Municipalité et l'administration communale pour leur disponibilité tout au long de cet exercice.

5. Préavis municipal n° 04 / 2026 : Modification des statuts de l'Arpeje

M. Studer : La modification proposée répond à une nécessité d'adaptation des statuts de l'Arpeje à la réalité des prestations actuellement fournies. En effet, depuis mars 2024, l'Association a étendu ses activités extrascolaires avec l'ouverture d'un centre de rencontres et d'animation, répondant ainsi aux besoins des enfants et des jeunes des communes membres. Il apparaît dès lors indispensable que cette mission figure expressément dans les statuts, afin d'assurer la conformité juridique entre les tâches effectivement exercées et leur base statutaire. La modification soumise à votre approbation est ciblée et limitée à l'article 2, alinéa 1, sans incidence sur les autres dispositions des statuts. Elle ne modifie ni la structure de gouvernance de l'Association, ni la répartition des compétences entre les communes membres. Cette adaptation permettra de sécuriser l'action de l'Arpeje dans le domaine des activités extrascolaires et d'inscrire durablement le centre de rencontres et d'animation dans le cadre institutionnel existant. Une fois le préavis adopté par le Conseil communal (ainsi que par les Conseils communaux des 3 autres communes membres de l'Arpeje), la modification des statuts sera soumise au Conseil Intercommunal, puis au Conseil d'Etat pour approbation. Les communes de Cudrefin et de Vully-les-Lacs n'ont pas accepté la modification des statuts, mais des discussions sont en cours et ces communes pourraient revenir sur leur décision. Mme Comte, directrice de l'Arpeje, ne pouvant être présente ce soir en raison d'un imprévu familial, a transmis les informations suivantes : « Suite à l'évolution de mise à jour des statuts de l'Association et suite à l'évolution opérationnelle du centre, il est prévu de recentrer les activités de manière plus précise dès la prochaine rentrée, pour l'accueil des enfants de 12 ans à la fin de la scolarité obligatoire. En effet, avant 12 ans les enfants ont accès à nos structures parascolaires qui dépendent des directives cantonales d'encadrement spécifique. Les activités d'accueil continueront d'être adaptées à l'âge et aux besoins des jeunes. De nouveaux espaces pourront être aménagés et la séparation des jeunes sera possible afin de permettre des actions spécifiques ».

Un préavis pour l'aménagement du centre afin d'accueillir les enfants aux mieux selon les âges sera présenté ultérieurement, grâce à une subvention de la loterie romande.

Commission des finances : *H. J. Brechbühl* rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

Pour l'essentiel, le préavis municipal en question porte sur la modification des statuts de l'Arpeje et n'aura pas d'impact financier, la modification ne crée aucune nouvelle dépense, ni cotisation supplémentaire, ni changement de clé de répartition entre les communes. Le Centre de rencontres et d'animation fonctionne déjà depuis mars 2024 avec les budgets votés, et répond aux besoins extrascolaires des enfants des communes membres.

Cette adaptation est nécessaire, proportionnée et sans incidence financière ou organisationnelle supplémentaire. C'est une mise à jour de bon sens qui sécurise un outil utile pour la jeunesse régionale

Aux vues de ce qui précède, la Commission des finances est favorable à la majorité pour la modification de l'article 2 alinéa 1 paragraphe 2 des statuts de l'Association régionale pour l'enfance et la jeunesse (Arpeje). La Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 04/2026 tel que présenté.

Commission de Gestion: *M. Ruano* rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

Le centre de rencontres et d'animation accueille les élèves en âge de scolarité obligatoire après les cours, du mardi au vendredi jusqu'à 18h30 (ou 19h30), ainsi que le samedi de 14h00 à 19h00. Ce lieu a pour but principal de contribuer à l'apprentissage et à l'exercice de la citoyenneté. Encadrés pendant les heures d'ouverture par deux professionnels, les jeunes évoluent dans un environnement sécurisé et propice au développement personnel. Par ailleurs, des activités spécifiques sont également déployées dans les trois autres communes partenaires, notamment à Faoug.

Le Conseil communal est certainement informé que les communes de Cudrefin et de Vully-les-Lacs ont rejeté ce même préavis pour des raisons financières. Il est donc fort probable que nous soyons amenés à voter à nouveau sur un objet similaire d'ici quelques mois, une fois que l'Arpeje aura mené de nouvelles discussions et négociations avec l'ensemble des communes concernées. Elle a

cependant tenu à nous faire voter sur un préavis identique afin de connaître l'avis des quatre communes.

Cependant, le présent préavis ne vise pas à débattre des coûts de fonctionnement du centre ni de ses activités internes, mais a pour unique objectif de légaliser une situation de fait. En effet, la structure fonctionne avec succès depuis déjà trois ans : son budget est validé annuellement par les délégués du Conseil intercommunal et l'animateur est formellement engagé. Pour notre commune, il s'agit simplement d'entériner cette réalité en l'inscrivant officiellement dans les statuts.

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion recommande au Conseil communal d'accepter le changement de statut tel qu'il est présenté.

Délégation Arpeje : S. Giannini Heim rend compte pour la délégation et relève les points suivants :

1. Contexte : Depuis mars 2024, l'ARPEJE a élargi ses prestations extrascolaires avec l'ouverture d'un Centre de rencontres et d'animation, désormais intégré au fonctionnement régional. Or, l'article 2 des statuts, qui définit les buts principaux de l'Association, ne mentionne pas explicitement cette nouvelle mission. Son intégration est indispensable pour assurer la cohérence entre les prestations réellement fournies et leur base légale.

2. Analyse de la délégation ARPEJE

La délégation regrette que l'ouverture du Centre de rencontres et d'animation ait été réalisée sans consultation préalable du Conseil intercommunal, alors qu'il s'agit d'une extension significative des prestations extrascolaires. Cette activité étant désormais effective, il est nécessaire qu'elle figure clairement dans les statuts, d'autant plus qu'elle s'inscrit dans les missions extrascolaires destinées aux enfants et aux jeunes des communes membres.

3. Recommandations complémentaires

Au-delà de la modification statutaire, la délégation souhaite attirer l'attention du Conseil communal sur plusieurs éléments essentiels pour garantir une gouvernance claire, une conformité juridique stricte et un financement maîtrisé.

3.1. Clarification du public cible et du cadre légal

Pour respecter le cadre légal, les prestations de l'ARPEJE doivent s'adresser exclusivement aux enfants et jeunes des degrés 1 à 11, domiciliés ou résidant dans les communes associées.

La délégation recommande que la Municipalité demande à l'ARPEJE :

- d'établir un cadre d'âge précis et conforme aux statuts ;
- de garantir que la fréquentation soit réservée aux jeunes des communes membres ;
- de présenter un plan d'activités structuré pour les 9–14 ans, tranche charnière nécessitant un encadrement adapté.

3.2. Gouvernance et rôle du Conseil intercommunal

L'article 23 des Statuts attribue au Comité de direction des compétences étendues en matière d'exécution et de gestion. Si les centres d'animation entrent désormais dans le champ d'activité de l'ARPEJE, il est nécessaire de renforcer le rôle du Conseil intercommunal, notamment pour :

- le suivi des règlements applicables aux centres d'animation ;
- l'évolution des prestations ;
- la transparence des coûts.

La délégation recommande que la Municipalité :

- propose une clarification formelle du rôle de surveillance du Conseil intercommunal ;
- exige une présentation annuelle détaillée des activités, coûts, tranches d'âge et partenariats ;
- veille à ce que toute extension de mission fasse l'objet d'une validation explicite des communes membres.

4. Conclusion : La majorité des déléguées considère que la modification proposée :

- répond à une nécessité d'actualisation des statuts ;
- sécurise juridiquement une activité déjà en place.

La majorité des déléguées recommande donc au Conseil communal d'accepter le préavis 04/2026, tout en demandant à la Municipalité de veiller à la mise en œuvre des recommandations formulées ci-dessus.

P. Thévoz : En sachant que l'accord des quatre communes membres de l'Arpeje doit être obtenu afin de valider la modification de ces statuts, pourquoi devons-nous nous prononcer sur ce préavis ? Nous savons que les communes membres de Vully-les-Lacs et Cudrefin les ont refusées pour des questions de coûts et de gestion, mais le rapport de la commission des finances indique qu'il n'y a pas d'impact financier pour notre commune ; cela est contradictoire. Selon la Commission de gestion, il est probable qu'on soit amené à voter à nouveau sur un sujet similaire une fois que l'Arpeje aura

mené de nouvelles discussions et négociations avec les communes concernées. Je suppose qu'il y aura un nouveau préavis, des nouveaux rapports, de nouvelles interventions des commissions etc. Toujours selon le rapport de la Commission de gestion, l'Arpeje tient à nous faire voter sur un préavis identique afin de connaître l'avis des quatre communes. Cela me fait plutôt penser à un sondage qu'à un préavis. Si la commune de Faoug accepte ce préavis ce soir, est-ce qu'elle sera à nouveau conviée aux prochains échanges, éclaircissements et négociations qui seront données par le Comité de direction de l'Arpeje?

M. Studer : On doit avoir la votation des 4 communes. Avenches a accepté le préavis. A Cudrefin et Vully-les-Lacs, c'est en discussion. Si le centre de loisir est exclu de l'Arpeje, c'est la commune d'Avenches qui va le gérer, le financer et prendre les décisions.

J. Theux : Des négociations sont en cours, il y a une possibilité que les communes de Cudrefin et Vully-les-Lacs reviennent sur leur première décision qui était de refuser pour un motif financier. La différence qui est faite par rapport à notre Commission des finances est qu'ils ont oublié qu'on paie déjà depuis trois ans ces coûts-là, et qu'on n'étend pas la prestation. Si notre commune accepte le préavis ce soir, il y a la possibilité qu'on n'ait pas besoin de revoter, cela dépend des deux communes qui prévoient de resoumettre le préavis tel quel ; cette version des statuts pourrait finalement être entérinée par les quatre communes. L'Arpeje voulait entendre les différents arguments pour préparer une base de discussion pour réunir les quatre communes. Nous serons inclus dans les discussions futures quel que soit le vote de ce soir.

R. Tacheron : Pour la commune de Faoug, c'est environ Fr. 12'000.00 par année. Pour la commune de Vully-les-Lacs, avec presque 4'000 habitants à Fr. 15.00 par habitant, cela leur revient à près de Fr. 60'000.00. S'ils ont entre une dizaine ou une vingtaine de jeunes qui en profitent, je comprends qu'ils aient refusé. Pareil pour Cudrefin avec presque 2'000 habitants à Fr. 15.00, cela fait environ Fr. 30'000.00. Pour Faoug, en 2025 ce sont 10 jeunes qui ont profité de ce centre. Le point de vue financier n'est pas le même pour Cudrefin ou Vully-les-Lacs que pour Faoug.

H. J. Brechbühl : Je suis surpris du rapport de la délégation de l'Arpeje, nous n'avons pas de chiffres donnés détaillés. Mais là on ne parle pas du tout de chiffres, on parle d'une modification des statuts d'un centre de rencontre comme cela se fait dans beaucoup d'endroits pour avoir un accueil pour les jeunes. Il me semble qu'on mélange certains points. En fin de compte 11 enfants de notre commune ont profité de ce centre.

S. Carrard : On parle de 11 passages, en fait ce sont 11 personnes de Faoug qui se sont annoncées. Celui qui n'y est allé qu'une fois est compté dans les 11. Mais dans une autre communes, il y en a peut-être 20 qui sont passés et y sont allés peut-être plusieurs fois. La statistique n'est pas correcte, on ne peut pas quantifier le nombre de passage. C'est pour cela que la création d'une carte de membre est envisagée pour voir le nombre d'enfants qui y vont et combien de fois ils y vont.

D. Galliard : Ce que nous avons voulu souligner dans le rapport, c'est qu'il s'agit de modifications des statuts qui sont justes car elles correspondent à une situation qui n'est pas juste. Nous avons donné une mission à l'Arpeje qui était d'encadrer les enfants en âge de scolarité jusqu'à la 11H. Le centre d'animation dépasse ces compétences. Aujourd'hui, la crainte ou la question qu'on pouvait se poser est : est-ce qu'on souhaite que l'Arpeje ait une mission complémentaire plus grande avec des jeunes de 16 à 25 ans ? Ce qui sur le principe est super. Mais aujourd'hui ce n'est pas le rôle que les communes ont donné à l'Arpeje. En reclarifiant ces statuts, on recadre la situation. La mission première de l'Arpeje est jusqu'à la 11H et pas au-delà. Est-ce que c'est à l'Arpeje ou à une autre association de créer un centre d'animation pour jeunes de 18 à 25 ans ? Déjà qu'il n'y a pas grand-chose pour la tranche d'âge de 9 à 12 ans. C'est aussi dommage qu'on n'ait pas eu le règlement pour voter la modification des statuts, car le règlement va être validé par le CoDir. Nous devons faire confiance à notre représentant municipal qui va valider le règlement.

Le Conseil communal approuve le préavis municipal n° 04 / 2026 « Modification des statuts de l'Arpeje » à la majorité (21 avis pour, 0 avis contre, 2 abstentions).

6. Préavis municipal n° 02 / 2026 : Comptes 2025

J. Theux : C'est la dernière fois que les comptes sont présentés sous la forme MCH1 du plan comptable vaudois. L'exercice 2025 se solde par un excédent de CHF 18'982.18. Avant amortissements extraordinaires, les comptes présentent un excédent de revenus de CHF 318'982.18. Cet excédent a permis à la Municipalité de procéder à des amortissements extraordinaires pour un montant total de CHF 300'000 détaillés sous le point 2.3 du préavis. C'est la dernière fois que nous pouvions procéder à des amortissements extraordinaires car ce ne sera plus possible avec MCH2.

Nous avons donc profité d'amortir au maximum les anciens préavis encore en cours (l'équipement de la zone artisanale, la construction du nouvel arrêt de bus, la place de jeux de l'école et le véhicule utilitaire). Nous avons une relative stabilité au niveau des impôts. Notre taux imposition est toujours plus bas que la moyenne de la Broye et que la moyenne cantonale.

Notre marge d'autofinancement qui était légèrement en baisse en début de législature est bien remontée avec une marge qui est beaucoup plus confortable, ce qui est très important car c'est la marge d'autofinancement qui définit la capacité d'endettement de la commune, sachant que la commune devra investir dans ses infrastructures notamment l'eau potable et les eaux usées.

Le résultat positif observé traduit une bonne maîtrise des charges, un niveau d'endettement faible et une valorisation efficace du patrimoine communal.

Commission de gestion : S. Laverrière rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

En conformité du mandat confié et conformément aux art. 96 à 103 du Règlement du Conseil Communal (version 2018), la CoGe a examiné les comptes 2025, en s'appuyant sur :

- *Le préavis municipal 2/2026 – Comptes 2025, avec ses annexes ;*
- *Le rapport fiduciaire pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 ;*
- *Les explications fournies par M. le Syndic.*

La CoGe relève que :

- *L'exercice 2025 se solde par un excédent de CHF 18'982.18*
- *Le montant total des emprunts est maintenu à CHF 1'500'000.-.*
- *Des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 300'000.- ont pu être effectués.*

Fidinter SA a effectué la vérification des comptes annuels arrêtés au 31.12.2025, sans formuler de remarques nécessitant un suivi particulier.

La CoGe remercie Monsieur le Syndic et Mme la Boursière pour les explications et réponses apportées lors du pointage des comptes.

En conséquence et en conformité avec l'art. 16, pt. 2 du Règlement du Conseil Communal, la CoGe propose au Conseil Communal d'approuver les comptes 2025 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière.

R. Tacheron : D'où viennent donc ces bonnes surprises ? Est-ce que c'est autre chose que la péréquation ?

J. Theux : La majeure partie de la bonne surprise est venue de la nouvelle péréquation intercommunale, qui est entrée en vigueur en 2025. Le Canton a été extrêmement prudent dans ses calculs préliminaires pour calculer les différents acomptes. Nous avons eu une bonne nouvelle en terme de retour de péréquation. On est une commune qui touche de l'argent de la péréquation. Nous avons également eu des « bonnes » surprises au niveau des impôts sur les successions et au niveau de l'Arpeje car les comptes ont été beaucoup plus favorables que le budget présenté.

R. Tacheron : Le montant des amendes a pratiquement plus que doublé par rapport aux autres années, avec moins de places de parc, c'est étonnant. Par ailleurs, est-ce que les CFF ont versé la compensation des places de parc utilisées comme chantier ?

J. Theux : En 2024, l'employé était arrivé en cours d'année. En 2025, il a travaillé toute l'année, il y a eu plus d'amendes d'ordre. La compensation des CFF, qui correspond 50% de la surface des places de parc du nouveau port, sera versée en 2027, nous ne connaissons pas encore le montant.

Le Conseil communal approuve le préavis municipal 02 / 2026 : « Comptes 2025 » à l'unanimité.

7. Préavis municipal n° 03 / 2026 : Amélioration de la déchetterie

Th. Lavanchy : Le Conseil Communal avait refusé le préavis n° 06/2023 en vue de l'amélioration de la déchetterie, motivant son refus, notamment, par l'absence de plans suffisamment clairs et détaillés permettant d'appréhender précisément l'ampleur du projet. Le projet a été retravaillé, accompagné d'une étude réalisée avec la COSEDEC (Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des Déchets) afin d'améliorer la gestion de la déchetterie. Nous avons eu aussi une inspection cantonale de la déchetterie qui a montré que nous n'étions pas totalement conforme au niveau de l'évacuation des eaux de surface.

Le projet est proposé en trois axes :

1. Bâtiment de la voirie, stockage des carburants et des véhicules.

2. Changement du revêtement de sol, installation d'un dépotoir pour éviter les rejets de polluants directement dans le terrain.

3. Amélioration de l'aménagement de la déchetterie.

Des améliorations ont déjà été effectuées, notamment la fermeture de la benne des déchets encombrants afin de mieux sélectionner ce qui y est déposé (l'étude COSEDEC a montré que c'était un des gros points problématique de la déchetterie), et la mise en place du recyclage du plastique. Le budget est de Fr. 162'880.00. Il est important de souligner que la situation financière du domaine autofinancé des déchets urbains devrait s'améliorer ces prochaines années grâce aux mesures prévues de réduction des déchets encombrants et d'optimisation des flux.

Commission des finances : R. Tacheron rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

La loi fédérale sur la protection de l'environnement et l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets, ainsi que la loi cantonale vaudoise sur la gestion des déchets, imposent aux communes de limiter la production de ceux-ci et d'en assurer la valorisation dans tout la mesure possible et de mettre à disposition des infrastructures adaptées, accessibles et conformes aux normes en vigueur.

Dans ce contexte, la commune est actuellement en discussion avec la DGE en vue de la mise à l'enquête du projet afin de répondre à toutes les exigences légales.

Lors d'une première présentation de ce projet dans le préavis 06/2023, le Conseil communal avait refusé l'octroi d'un crédit sollicité en vue de l'amélioration de la déchetterie, notamment par la présence de plans suffisamment clairs et détaillés, ainsi que les coûts liés à la mise à l'enquête qui n'étaient pas intégrés au devis.

La Commission constate par contre que ce nouveau projet d'amélioration est bien structuré et détaillé, avec une proposition de budget très correct par rapport à celui de 2023, ceci malgré plus de compléments (nouveau poêle, nouvelle benne, déplacement et suppression de treillis, aménagement d'une ressourcerie, plantation et intégration paysagère, escalier pour la benne à papier, ainsi qu'une étude solaire).

La Commission suggère par contre d'introduire une amenée d'eau avec un petit lavabo équipé d'un puits.

La Commission souligne enfin la volonté de la Municipalité d'améliorer ces prochaines années grâce à des mesures prévues de réduction des déchets encombrants et verts, notamment avec une réglementation plus stricte et des directives communales spécifiques y relatives. Ceci afin que la situation financière du domaine des déchets reste autofinancée, et d'avoir une nette amélioration par rapport à l'étude du COSEDEC, qui a mis en évidence que le volume des déchets encombrants et verts de notre commune est nettement supérieur à la moyenne des autres communes cantonales de notre grandeur et de la région.

En conclusion, la Commission des finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal No 03/2026 tel que présenté.

Commission PACom et urbanisme : S. Giannini Heim rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

La Commission relève positivement la démarche de la Municipalité, qui a pris en compte de manière approfondie les remarques formulées lors du refus du préavis 06/2023. Les éléments qui avaient motivé ce refus, notamment le manque de plans détaillés, l'absence de prise en compte de la mise à l'enquête et l'intégration paysagère insuffisante, ont été traités de manière ciblée et documentée dans le nouveau projet.

La Commission souligne également la qualité des échanges lors de la séance du 10 mars 2026 organisée par Monsieur Théodore Lavanchy, Municipal, réunissant les membres de la Commission et visant à discuter les changements envisagés avant la présentation du préavis. Cette séance a permis d'apporter des clarifications techniques, de répondre aux interrogations et de confirmer la volonté de la Municipalité de présenter un projet abouti, cohérent et conforme aux exigences légales et environnementales.

Le préavis 03/2026 présente un ensemble d'améliorations substantielles, notamment :

- la mise aux normes de l'évacuation des eaux de pluie,*
- l'amélioration des revêtements et de la circulation interne,*
- la sécurisation du stockage des carburants,*
- l'optimisation des espaces de tri et de stockage,*
- l'amélioration de l'accueil et de la lisibilité du site.*

La Commission constate que ces mesures répondent aux attentes exprimées par le Conseil communal et aux constats établis par les inspections cantonales.

L'étude menée avec la COSEDEC a mis en évidence que les volumes de déchets verts et encombrants à Faoug dépassent la moyenne cantonale. La commission considère ce point comme prioritaire et rappelle qu'il a été soulevé à plusieurs reprises dans le passé.

Elle recommande donc à la Municipalité de poursuivre :

- *un contrôle renforcé des apports à la déchetterie,*
- *une communication régulière auprès de la population sur les bonnes pratiques,*
- *l'intégration de mesures réglementaires dans le règlement communal sur la gestion des déchets et l'élaboration de directives claires pour limiter les dépôts excessifs.*

La Commission tient à mettre en valeur la mise en place de la ressourcerie qui :

- *répond à une attente de la population,*
- *favorise la réutilisation des objets,*
- *contribue à la réduction des déchets et a un impact environnemental positif,*
- *renforce la convivialité et l'esprit de partage au sein du village.*

Au vu de ces éléments la commission PaCom et urbanisme recommande au Conseil communal d'accepter le préavis 03/2026 tel que présenté.

L. Aebischer : Est-ce que les places de parc en épis sont assez larges pour pouvoir décharger, ou pour des camionnettes ou des bus ?

Th. Lavanchy : La largeur des places de parc correspond aux normes actuelles, elles correspondent à la largeur des bennes. Le marquage pourrait être modifié si nécessaire.

Le Conseil communal approuve le préavis municipal n° 03 / 2026 « Amélioration de la déchetterie » à l'unanimité

8. Préavis municipal n° 05 / 2026 : Projet Cour verte

Th. Lavanchy : Lors du préavis n° 06/2025, le Conseil communal avait demandé à la Municipalité de développer un projet plus abouti concernant l'aménagement de la partie gravier de l'école. Dans ce contexte, la Municipalité a engagé une démarche participative auprès des enseignantes, des élèves et des utilisateurs du site scolaire afin d'identifier les besoins prioritaires liés à l'aménagement de la cour de l'école et des abords de la salle communale de la Faoug'rmière. Les aménagements projetés permettront également de valoriser les locations de la salle communale en offrant un espace extérieur plus agréable, ombragé et convivial pour l'organisation d'événements divers. Une attention particulière a également été portée au maintien de la flexibilité d'utilisation de la place.

Le projet de végétalisation de la cour et de la place de jeux propose :

- *La mise en place d'un gazon maigre résistant à la sécheresse mais aussi au sollicitation des voitures ou des tracteurs pour la livraison de plaquettes de chauffage.*
- *La plantation de haies vives et de nouveaux arbres afin de réduire les surfaces minérales et limiter les effets d'îlot de chaleur.*
- *Un soutien au hêtre qui présente actuellement des signes de stress hydrique.*
- *La plantation de massifs arbustifs et floraux afin d'apporter de l'ombre dans la cour.*
- *La création de bacs potagers pédagogiques.*
- *La pose de voiles d'ombrage saisonniers sur mâts, démontables en 15 minutes, résistants à des vents de 100 km/h, ayant une durée de vie de 15 à 20 ans.*
- *La réutilisation de l'ancienne citerne à mazout sous la cour afin de permettre la récupération et le stockage des eaux pluviales provenant des toitures.*
- *Création d'un véritable portail d'entrée de la cour.*
- *Création d'un banc circulaire autour du hêtre.*

La Commune a déposé un dossier auprès du programme fédéral « Adapt+ » de SuisseEnergie, destiné à soutenir les mesures d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre les îlots de chaleur. Le budget est de Fr. 88'000.00. Le projet déposé prévoit une participation financière de la Confédération pouvant atteindre 50 % des coûts éligibles. En cas d'acceptation du préavis, la subvention pourrait ensuite être octroyée. Si la subvention venait à ne pas pouvoir passer nous redimensionnerions le projet pour rentrer dans le budget voté.

Commission des finances : P. Heim rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

Le projet de réaménagement de la cour du collège, nommé « Projet cour verte », vise à améliorer le confort des usagers, en particulier celui des élèves pendant les heures de cours, et à rendre la location

de la salle communale plus attractive. Ce projet, jugé insuffisamment élaboré, avait été rejeté le 6 mai 2025 par le conseil communal à la suite d'un amendement apporté au préavis N° 6/2025.

Le nouveau projet présenté dans ce préavis a fait l'objet d'une réflexion approfondie, et les coûts résultant des offres soumises semblent raisonnables.

La Commission estime donc que ce projet mérite d'être mis en œuvre, car il apportera une réelle valeur ajoutée à un lieu central de la vie du village.

La Commission formule toutefois les considérations suivantes :

- Les différents travaux de réaménagement prévus dans la cour réduiront considérablement le nombre de places de stationnement disponibles, ce qui pourrait nuire à l'attractivité de la location de la salle pour certains événements, tels que les mariages, par exemple. La Commission recommande à la Municipalité d'élaborer un concept visant à mettre à disposition des locataires de la salle des places de stationnement supplémentaires à d'autres emplacements (par exemple sur la place de la gare).
- Une part importante du budget prévu pour ce projet est consacrée aux voiles d'ombrage. La Commission recommande à la Municipalité de veiller à ce que le fabricant accorde des garanties quant à la durée de vie de ces voiles d'ombrage.
- Le projet doit être financé en partie par une subvention importante (50% des éléments éligibles). Si cette subvention venait à être supprimée, en tout ou en partie, l'ordre de réalisation des éléments du projet devrait être revu (par exemple, renoncer dans un premier temps à l'installation des voiles d'ombrage).

En conclusion, après délibération, la majorité de la Commission des finances soutient le préavis municipal N° 05/2026 et propose au Conseil communal de l'accepter tel que présenté.

Commission PACom et urbanisme : P. Thévoz rend compte pour la Commission et relève les points suivants :

Le projet vise la végétalisation de la cour scolaire, la création d'îlots de fraîcheur, l'amélioration du confort d'usage et la mise en place de divers aménagements extérieurs. Après analyse du dossier, de ses objectifs et de son degré d'avancement, la Commission formule les observations suivantes.

1. Le projet est encore insuffisamment abouti

Le Conseil communal avait demandé en 2025 un projet plus complet concernant l'aménagement de la partie en gravier de la cour. Malgré les efforts fournis, la Commission constate que plusieurs éléments essentiels restent à clarifier ou à approfondir :

- l'absence d'une étude technique indépendante permettant d'évaluer différentes variantes d'aménagement ;*
- le manque de scénarios comparatifs intégrant les contraintes existantes, notamment la façade du bâtiment scolaire, les usages actuels et les besoins futurs ;*
- l'absence d'une vision d'ensemble sur la cohérence du projet avec les autres aménagements prévus sur le site communal.*

La Commission estime que ces lacunes ne permettent pas encore de statuer sereinement sur un investissement de cette ampleur.

2. Le projet ne répond pas encore aux priorités communales

Au vu des charges financières actuelles de la Commune et des projets déjà engagés, la Commission considère que le préavis 05/2026 ne présente pas, à ce stade, un caractère suffisamment prioritaire. Plusieurs dossiers sont ouverts : projets d'infrastructure, comme le réseau d'eau, de gestion des bâtiments avec la parcelle 45, mais également le réaménagement de la déchetterie. Ces dossiers nécessiteront d'importants investissements. Dans ce contexte, la Commission juge que le projet « Cour verte » doit être mieux cadré avant de pouvoir être considéré comme prioritaire.

3. Nécessité d'une étude professionnelle avec cahier des charges

La Commission recommande qu'une étude menée par un mandataire spécialisé soit réalisée avant tout nouvel engagement financier. Cette étude devrait s'appuyer sur un cahier des charges précis, comprenant notamment :

- l'analyse de l'existant et des contraintes architecturales, en particulier la mise en valeur et la protection de la façade du bâtiment scolaire ;*
- l'évaluation de solutions alternatives, aux voiles d'ombrage proposés, permettant de préserver ou renforcer l'ombrage naturel, notamment par la végétation existante ou à replanter ;*
- l'examen de la possibilité de réutiliser ou valoriser le mobilier déjà présent, afin de limiter les coûts et l'impact environnemental ;*
- la comparaison de plusieurs variantes d'aménagement, incluant leurs coûts, leurs impacts et leurs bénéfices.*

Une telle démarche garantirait un projet mieux fondé, plus durable et plus respectueux du site.

4. Conclusion de la Commission

Au vu des éléments ci-dessus, la Commission estime que le préavis 05/2026 ne peut être accepté en l'état.

Elle propose donc au Conseil communal :

- 1. De refuser le préavis municipal 05/2026 – Cour verte ;*
- 2. De demander à la Municipalité de mandater une étude professionnelle, fondée sur un cahier des charges clair, permettant d'examiner des alternatives tenant compte de l'existant, de la mise en valeur du bâtiment scolaire, de l'ombrage naturel et de la réutilisation du mobilier ;*
- 3. De représenter un projet abouti au Conseil communal une fois ces éléments réunis.*

La Commission remercie la Municipalité pour son travail et pour les informations fournies, et invite le Conseil communal à suivre ses recommandations.

M. Krenger : Le gros problème de ce projet est le parking. Quand il y a une manifestation dans la salle, il y a souvent du parking sauvage qui s'effectue. C'est clair que cela fait un bel espace extérieur pour ceux qui louent la salle et pour les élèves, mais il va manquer des places de parc. Il y a déjà un problème actuellement. Je trouve dommage qu'on ait pas réglé d'abord le problème de parcage. On va amplifier un problème déjà existant.

Th. Lavanchy : Dans notre idée, il n'y a pas de suppression de places de parc. Est-ce que ce sera car on ne pourra pas parquer entre les deux arbres ?

M. Krenger : Entre les deux arbres, il y a de la place pour deux voitures qu'il faut garer en épi sinon il n'y a plus moyen de sortir, et pour optimiser l'espace. En plus, si la cour est végétalisée, les gens auront peut-être envie de mettre des tables dehors, il n'y aura pas assez de places.

Th. Lavanchy : Ce serait donc une perte de deux places. D'une manière générale, une réflexion est en train d'être menée sur le parking de la gare. Une étude a été lancée dans le cadre du préavis 09/2024 pour étudier la question spécifique du parking sur la place de la gare. Le manque de place de parc dans la cour pourra être reporté à la place de la gare.

Je réponds aussi au rapport de la Commission PACom que je trouve contradictoire : Vous indiquez qu'il faudrait faire des études supplémentaires. Nous avons déjà fait une étude à l'interne en prenant l'avis des usagers, et effectuer des études supplémentaires engendrerait des coûts. Il faut savoir que les subventions de SuisseEnergie sont malheureusement en train d'être freinées. Ce n'est pas sûr qu'elles seront reconduites.

P. Lavanchy : Quand on parle de cour verte, on penserait plutôt à des arbres. Pourquoi des voiles d'ombrage et pas des arbres ?

Th. Lavanchy : L'idée est de garder la flexibilité qu'on perdrait avec des arbres. On veut créer une haie dans laquelle il pourrait aussi y avoir des arbres au fond de la cour, près du hêtre. On souhaite garder une flexibilité devant, notamment lors des manifestations.

M. Kaeser : Ces voiles d'ombrage sont-ils imperméables, et résistants au feu ? Lors des manifestations, il y a souvent des grillades qui sont proposées.

Th. Lavanchy : Ils sont plus ou moins imperméables, et il me semble qu'ils ne sont pas résistants au feu. La plupart des problèmes rencontrés avec leur utilisation sont les dégradations causés par des gens.

M. Kaeser : Il n'y aurait donc pas vraiment d'avantage par rapport à une cantine puisqu'on ne serait pas à l'abri de la pluie.

S. Carrard : L'idée est de faire de l'ombrage plutôt qu'une protection contre la pluie.

D. Galliard : Pour compléter notre rapport de la Commission PACom, il y a aussi la question du manque de variante. On aurait aimé avoir des variantes de projets ou une étude sur les ombrages et les espèces. C'est un projet de cours voilée, mais pas ombragée. Ce n'est finalement pas un projet de cour verte à part son revêtement. Il pourrait avoir des variantes pour qu'elle soit plus verte.

P. Heim : Je ne partage pas l'avis de la Commission PACom. On ne peut pas dire que ce projet n'est pas abouti. Il manque peut-être une étude approfondie, mais comme Th. Lavanchy l'a relevé, une étude engendrerait des coûts. Ce projet a été fait avec les moyens du bord, mais il y a beaucoup de points positifs. Ce serait dommage de le reporter car il rendrait le centre du village plus agréable. On pourrait bien sûr encore faire des études, mais si on n'allait pas de l'avant, on n'aurait pas eu la Petite Epicerie sur la place de la gare. Et il y a 50% de subventions qui rendraient la facture finale plus digeste.

P. Thévoz : Quand nous avons préparé le rapport de la Commission PACom, nous sommes venus dans la cour et avons essayé de nous imaginer les résultats, mais pour nous le projet n'est pas clair. On se posait beaucoup trop de questions pour pouvoir l'approuver.

H. J. Brechbühl : Dans l'ensemble de ce projet, c'est le hêtre qui est le plus important dans cette cour. Je trouve qu'on devrait interdire le parage à tout le monde dans la cour ; il y a peu de cour d'école qui ont des places de parc. On devrait avoir une cour pour les enfants qui fréquentent l'école et pour les habitants.

Le Conseil communal approuve le préavis municipal n° 05 / 2026 « Cour verte » à la majorité (11 avis pour, 8 avis contre, 4 abstentions).

9. Informations, rapports d'activités de certaines commissions thématiques et délégations intercommunales

S. Carrard : Comme mentionné dans notre règlement communal aux art. 36 et 43, les commissions et délégués du Conseil aux associations de communes et organismes similaires rapportent une fois par année sur l'exercice de leur mandat.

Commission Eau potable : Lecture du rapport (annexé) par J. Laverrière.

Entente intercommunale des Savoies : Lecture du rapport (annexé) par J. Laverrière.

Conseil Intercommunal SDIS Broye-Vully : Lecture du rapport (annexé) par J. Laverrière.

Commission Avenir politique de la commune – Lecture du rapport (annexé) par P. Thévoz.

Commission PECC - plan énergie et climat communal – Lecture du rapport (annexé) par P. Lavanchy.

CCLT (Commission Culture, Loisirs et Tourisme) – Lecture du rapport (annexé) par P. Lavanchy.

ARPEJE (CI) – Lecture du rapport (annexé) par D. Galliard.

EBBV – Epuration Basse-Broye – Vully *Th. Lavanchy* : La prochaine STEP interrégionale à Saint-Aubin a passé une étape importante car les communes membres ont voté le crédit de construction et de suite des études, de 110 millions. Cette somme va avoir des incidences sur notre compte de l'eau. Jusqu'à la mise en service en 2029, on va devoir payer à la fois notre épuration avec Avenches (environ Fr. 100'000.00 par année), plus les travaux de l'EBBV.

10. Informations municipales

Th. Lavanchy : Eau potable : Avec ces fortes chaleurs, la consommation d'eau est très haute. Le 20 juin, l'état de la nappe est tombé à 40 cm, la quote d'exploitation minimum. Si on dépasse ce niveau, de l'air commence à rentrer dans la pompe et cela précipite le fer. Cela ne crée pas un problème tout de suite, mais quand la nappe remonte, il y a du fer qui commence à se déposer. Il faut être très vigilants, surtout si ces chaleurs continuent. Nous avons mis en place des restrictions d'eau plus sévères que celle qu'il y a actuellement car il y a un risque de pénurie. Des tests de potabilité sont en cours actuellement sur la source de Courgevans en cas d'urgence. Mais aux dernières analyses, elle n'était même plus potable. Cette source est également très faible car elle est en mode estival. Il y a également eu dernièrement plusieurs fuites d'eau dans le village, ce qui a encore accentué la consommation d'eau.

Conduite ABV : Le dossier de projet a été envoyé au Canton pour demande préalable. Il y a du retard car les procédures administratives sont longues. Les coûts de l'étude vont être dépassés et le projet sera plus cher que prévu, mais cela reste supportable pour l'ABV, nous ne serons pas impactés. Et en terme de planning, la mise en service est prévue pour 2029, il y a trois ans de retard sur le planning de base.

Eaux usées : - A la suite du préavis 04/2025 (Crédit d'étude pour la conduite d'eau usée du bord du lac), les appels d'offres vont être lancés cet été. Le préavis pour le crédit d'investissement sera prêt pour le conseil d'octobre. - Le règlement de l'évacuation des eaux a été invalidé par le Canton pour cause de vice de forme pour la demande à la surveillance des prix. Il faut recommencer toute la procédure.

Bâtiments communaux : La planification énergétique a bien avancé. On a fait un CECB+ sur tous les bâtiments ; cela nous permet de savoir où mettre l'accent pour réduire la consommation. Dans le cadre du PECC, il y a un suivi des bâtiments qui a été mis en place avec un outil de pilotage.

Domaines : La CAFE (Société coopérative d'arrosage de Faoug et environs) a eu sa première assemblée générale et a formalisé l'adhésion des membres. Les études pour le redimensionnement du réseau et le raccordement à la conduite de Schiffenen vont commencer.

Démarche participative à la place de la gare, verger communal & structure d'accueil pour la Petite Epicerie : Les subventions rentrées s'élèvent à Fr. 92'100.00 donc pratiquement le montant du préavis.

Rénovation des routes forestières : Les travaux sont terminés. Nous sommes en attente des subventions. Un projet de sentier forestier est en préparation avec le groupement forestier.

Éclairage public : Les travaux sont presque terminés. Il reste les deux passages piétons à réaliser.

Amélioration de la signalétique du bureau et bloc locatif communal : Nous avons eu beaucoup de retard à cause de la publication à la FAO. Nous avons aussi effectué une grande réflexion sur les parkings pour les gérer au mieux. L'idée est de mettre en place des macarons pour les locataires et les employés.

M. Studer : CCLT : Le salon de modeste a eu beaucoup de succès, ainsi que tous les autres événements. Il remercie les membres de la CCLT.

Forems : Le projet de fusion de l'EMS les Cerisiers avec la Fondation les Noisetiers est en cours. La construction du nouvel EMS à la Lambaz est prévue pour 2028/2029.

M. Studer remercie les membres de la Municipalité pour le travail constructif effectué au cours de cette législature.

J. Theux : PACom : Le dossier est au Canton.

Mot de clôture : *Ce soir marque un moment particulier, le dernier Conseil communal de cette législature 2021-2026. Une législature dense, exigeante, parfois mouvementée, mais aussi riche en réalisations, en décisions importantes et en engagement au service de notre commune.*

Avant toute chose je vous adresse mes sincères remerciements. Merci à vous, membres du Conseil communal, pour votre travail, votre attention, vos dossiers, vos questions, vos débats et vos décisions. La démocratie communale vit grâce à votre engagement pour la chose publique, souvent en soirée, en plus de vos activités professionnelles, familiales et personnelles. Durant cette législature, 63 préavis vous ont été soumis. Derrière ce chiffre, il y a des règlements, des budgets, des comptes, des investissements, des infrastructures, des projets d'organisation, des décisions liées au PACom, aux finances, à l'eau, aux eaux usées, à l'informatique, au patrimoine, à l'énergie et au développement durable. Ce chiffre dit quelque chose de l'intensité du travail accompli, mais il ne dit pas tout. Il ne dit pas les heures de préparation, les discussions, les hésitations, les arbitrages, les contraintes à intégrer et la responsabilité qu'accompagne chaque décision. Ce n'est pas toujours simple, mais c'est principalement là que réside le centre de notre engagement. Chercher l'équilibre, décider avec responsabilité et avancer avec pragmatisme.

Je souhaite également remercier chaleureusement mes collègues de la Municipalité, passée et actuelle, pour l'ensemble du travail réalisé en cinq années, la qualité des débats et la collégialité entre nous. Je tiens aussi à saluer l'engagement de toutes celles et ceux qui ont assumé cette responsabilité. La politique de milice repose sur des femmes et des hommes qui donnent une part importante de leur temps au bien commun. Cet engagement mérite d'être reconnu. Je souhaite aussi adresser un merci tout particulier au personnel communal pour leur engagement quotidien, souvent discret, mais absolument essentiel dans tous les domaines.

Au cours de cette législature, tous les projets n'ont pas toujours eu la même visibilité. Certains se voient immédiatement, d'autres focalisent moins l'attention. Certains sont plus techniques, plus administratifs, parfois moins spectaculaires, mais tous participent à préparer l'avenir de Faoug. Au sortir de la législature 2021-2026, force est de constater que notre administration a été renforcée, que l'organisation du personnel est bien définie, que des mesures ont été prises pour que les membres de la Municipalité se concentrent plus sur le pilotage et moins sur l'opérationnel. Ces mesures parmi d'autres ont été couronnées de succès et ont permis à l'aide de la Commission Avenir politique de convaincre huit personnes de se présenter à la Municipalité.

Ce soir, je souhaite que nous puissions regarder le chemin parcouru avec lucidité, mais aussi avec une certaine fierté. Non pas une fierté triomphante, mais la fierté simple du travail accompli, de l'engagement tenu et de la responsabilité assumée. Les défis à venir resteront nombreux : l'évolution démographique, les infrastructures, finances, exigences réglementaires, climat, énergie, attentes de la population. Cette législature a montré que Faoug dispose de ressources solides, des élus engagés, un personnel communal compétant, une population attachée à sa commune, et une volonté commune de faire avancer les choses. Pour terminer, je tiens à remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre contribution durant ces cinq années. Merci pour vos débats, merci pour votre confiance. Merci aussi pour vos critiques lorsqu'elles permettent de progresser. Merci pour votre

engagement au service de Faoug. Et merci à toutes celles et ceux qui parfois dans l'ombre ont permis à notre commune de continuer à fonctionner, à évoluer et à se projeter vers l'avenir. Je souhaite à la prochaine législature de poursuivre ce travail avec courage, intelligence, respect et sens du bien commun. Vive le Canton de Vaud, vive Faoug.

P.-A. Dessonaz n'a rien à communiquer.

10. Divers et propositions individuelles

R. Tacheron : Au port en Verdeau, est-ce qu'on encaisse toutes les cotisations annuelles ? Certains bateaux sont en très mauvais état ou carrément abandonnés et semblent ne jamais être à l'eau. Ce lieu est un peu caché, on n'y passe pas très souvent, mais je trouve que certains bateaux pourraient être enlevés. Par ailleurs, est-ce qu'il y a des avancements dans les discussions avec le Port Marina?

J. Theux : Tous les baux des places ont été renouvelés. Toutes les personnes ayant un bateau en Verdeau ont payé leur taxe annuelle. Je prends note de la remarque pour voir comment nous pouvons améliorer cet endroit. S'agissant du Port Marina, oui il y a eu de l'avancement et beaucoup de discussions. Une proposition a été soumise aux tenanciers des deux sociétés. Nous avons eu une réponse de leur part et la suite sera gérée par la prochaine Municipalité.

B. Petrauskas Brechbühl : Lors des activités de la CCLT organisées à la plage, nous avons constaté des lacunes importantes au niveau de l'électricité, nous devons toujours bricoler. Est-ce qu'il y a un projet pour corriger ces problèmes ?

Th. Lavanchy : Oui, un devis a été fait pour une amélioration. Cela sera mis au budget l'année prochaine. C'est un problème connu.

T. Tacheron : La Municipalité avait informé de s'adresser à M. André Cornaz pour avoir de l'eau du cimetière pour remplir les piscines, mais il n'a pas le temps. Avez-vous une solution de remplacement ?

Th. Lavanchy : Nous allons mettre quelque chose en place.

M. Kaeser : Concernant les nouveaux sacs LEO pour les déchets plastiques, j'ai un doute sur le fonctionnement de ces sacs. Nous payons déjà une taxe déchetterie, une taxe au poids. Si en plus nous devons payer ces nouveaux sacs, cela fait beaucoup. Il me semble que les gens vont aller au plus simple et tout mettre dans leur sac poubelle.

Th. Lavanchy : Oui cela a un certain coût, mais c'est sur une base volontaire, il n'y a pas d'obligation. On sait qu'on n'aura pas 100% de la population qui va les utiliser.

J. Laverrière : Durant cette législature, il y a peu de personnes externes qui sont venues assister aux séances. Ce serait judicieux, sur le site internet de la commune en plus d'indiquer l'heure et la date, d'indiquer l'ordre du jour, comme ça la population saurait quels préavis seront traités, et ça pourrait donner envie de venir assister, et éventuellement s'engager.

S. Carrard prend note de cette idée.

H. J. Brechbühl : Aujourd'hui nous n'avons pas eu de nouvelles sur la RF45, achetée il y a cinq ans, où il ne s'est toujours rien passé. J'espère que lors de la prochaine législature, on arrive à une solution.

R. Tacheron : Pour la prochaine législature, il y a 35 membres élus et 4 suppléants. S'il y a des démissions, comment on va faire pour atteindre le quorum ? Il faudrait 12 suppléants, il nous en manque 8. Est-ce que vous allez rechercher des membres et refaire une élection ?

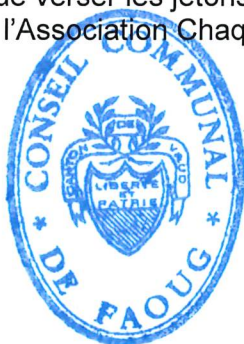
S. Carrard : Si nous n'avons plus suffisamment de membres, d'entente avec la Préfète, il y aura une nouvelle élection si nécessaire.

11. Distribution des jetons de présence

Le Conseil communal décide de verser les jetons de présence non sollicités ainsi : la moitié à la Ribambelle, et l'autre moitié à l'Association Chaque pas compte.

La séance est levée à 22h19


Sylvain Carrard
Président




Vanessa Feneyrolles
Secrétaire

Faoug, le 23 juin 2026

Approuvé lors de la séance du Conseil communal du 6 octobre 2026.